



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Au 1^{er} juillet 2026

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Côte d'Azur

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Lorsque ce sigle **TVA** est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1er avril 2026).

Certains produits et services indiqués dans cette brochure tarifaire ne sont pas disponibles à la commercialisation pour les clients du Centre d'Affaires de Monaco.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région en vigueur au 1er juillet 2026.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
[**www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur**](http://www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur)⁽¹⁾**

⁽¹⁾ Coûts de connexion selon votre opérateur.

SOMMAIRE



1 BANQUE AU QUOTIDIEN

Banque en ligne.....	6
Solutions d'encaissement.....	10
Sécurisation des opérations en ligne et cybersécurité	13
Gestion de trésorerie	13
Offres groupées de services (Economie Sociale et Solidaire)	14
Vie du compte courant et services associés	15
Instruments de paiement	17
Opérations d'encaissement et de paiement	20
Dates de valeur.....	26

2 FINANCEMENTS

Cycle d'exploitation.....	27
Cautions et garanties à première demande	28
Financement des investissements.....	28
Financement des opérations immobilières.....	30
Financements locatifs	31
Prêt Social Location - Accession	31
Prêt locatif social	31
Couverture de taux.....	31
Offre Naldeo.....	31
Offre SAMI	31
Offre Opéra Energie	31
Offre Finances & Territoires.....	32

3 PLACEMENTS

Épargne bancaire.....	32
Épargne financière	34
Gestion de trésorerie	34
Contrats de capitalisation.....	34
Comptes titres	34

4 INGÉNIERIE SOCIALE RETRAITE

Épargne salariale (PEE, PERCOL, intéressement)	36
Titres de services	36
Indemnités de fin de carrières / de licenciement.....	36

5 ASSURANCES

Protection homme clé.....	36
Assurance santé collective.....	36
Protections transverses.....	36

6 INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Opérations de couverture de risque...	37
Opérations financières	37

7 COMMERCE INTERNATIONAL

Comptes en devises	37
Cycle d'exploitation	37
À destination de l'étranger.....	38
En provenance de l'étranger	39
Frais de courrier/Télécommunication...	40
Suivi Swift GPI.....	40
Dates de valeur.....	40

Opérations de change.....	40
Avances en devises import et export.....	40
Garanties internationales	41

8 VITIBANQUE

Offres groupées de services pour la filière vinicole	41
Compte d'épargne DEP.....	42

9 ENTREPRISES INNOVANTES ET START-UP

Expertise dédiée aux start-up	42
-------------------------------------	----

10 NAUTIBANQUE

Plaisanciers, professionnels et associations sportives.....	42
Importateurs, distributeurs, négociants et concessionnaires	43
Exploitants portuaires	43

11 TERRITOIRE TOURISME

Expertise dédiée aux professionnels du tourisme du territoire	43
--	----

12 TERRITOIRE SANTÉ

Expertise dédiée aux professionnels de santé du territoire	43
---	----

13 PARFUMERIE

Expertise dédiée à la filière des parfumeurs et des producteurs d'arômes	44
--	----

14 BANQUE DU DIRIGEANT

Expertise dédiée à la sphère privée et dans l'accompagnement de l'entreprise du dirigeant	44
---	----

15 BANQUE DE L'ORME

La banque judiciaire pour le plan de continuation des entreprises	44
--	----

16 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Commission d'intervention par opération.....	45
Les incidents de paiement	45
Opérations particulières	46

17 LEXIQUE

Lexique des termes utilisés	47
-----------------------------------	----

18 RÉSOUDRE UN LITIGE

Votre Caisse d'épargne : votre interlocuteur privilégié	52
Procédure de médiation	52
Médiation du crédit aux entreprises	52
Médiation de l'AMF	53
Médiation bancaire	53
Médiation de l'assurance.....	53

19 NUMEROS UTILES



1 BANQUE AU QUOTIDIEN

> BANQUE A DISTANCE (INTERNET, MOBILE, ETC.)

PULCEO **TVA**

- Service Facture électronique
 - Abonnement au service (incluant 1000 factures fournisseurs par mois et 20 e-devis) ... **51,00 €/mois**
 - Au-delà **Sur devis**
 - Frais de traitement par signature électronique d'un devis **0,75 €**
- Service Signature électronique des mandats de prélèvements SEPA
 - Abonnement au service **15,30 €/mois**
- Option Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles **15,30 €/mois**
- Option Propositions d'équilibrages des soldes des comptes **30,60 €/mois**
- Gestion du risque commercial **Nous consulter**
- Frais de mise en place du service à distance **Minimum de 241,10 €**
- Frais de mise en place du service sur place **Minimum de 482,10 €**
- Abonnement PULCEO.FR⁽¹⁾ incluant deux banques **Minimum de 48,30 €/mois**
- Option par banque supplémentaire **Minimum de 12,10 €/mois**
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, compte supplémentaire, PULCEO mobile élargi, ...) **Nous consulter**
- Avenant **Nous consulter**

SERVICE SEPAMAIL **TVA**

Outil d'aide à la lutte contre la fraude, pour nos clients. Le service SEPAmail DIAMOND permet de fiabiliser les coordonnées bancaires/IBAN données par un titulaire de compte à un donneur d'ordre (de virement ou de prélèvement). DIAMOND permet ainsi d'éviter des rejets ou des mauvaises imputations lorsque les paiements sont émis sur des données erronées.

A noter : le service SEPAmail Diamond est disponible via PULCEO uniquement.»

- Frais de raccordement à l'API⁽²⁾ **Nous consulter**
- Commission à l'opération Diamond (mode Saas⁽³⁾ ou API⁽²⁾) :
 - Niveau de service «high»⁽⁴⁾ : délai de réponse de la demande en quelques secondes
 - Niveau de service «low»⁽⁴⁾ : délai de réponse de la demande en quelques minutes

	SERVICE «HIGH»	SERVICE «LOW»
Demande de vérification d'un IBAN Français	0,25 €	0,20 €
Demande de vérification d'un IBAN Etablissement Etranger adhérent Sepamail	0,25 €	0,20 €

PULCEO CONNECT **TVA**

- Abonnement (abonnement offert pour les clients déjà détenteurs de l'abonnement à l'offre "PulCEO") **5,15 €/mois**
- Gestion du risque commercial **11,40 €/mois**
- Fonction Virements multiples (groupés) **Gratuit**
- Avenant **Nous consulter**

(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

(2) Une API est une application programming interface ou « interface de programmation d'application ».

(3) Le Software as a Service (SaaS), ou Logiciel en tant que Service en Français, est un modèle de distribution de logiciel au sein duquel un fournisseur héberge les applications et les rend disponibles pour ses clients par l'intermédiaire d'internet.

(4) Diamond : diamant ; High : élevé ; Low : bas.

GAMME CE NET⁽¹⁾

- Frais de mise en place d'un abonnement **TVA** **Nous consulter**
- Frais d'intervention sur votre abonnement
(réédition code, ajout RIB, ajout utilisateur, ...) **TVA** **20,40 €**
- Anonymisation des virements de salaires (Fonctionnalité disponible pour CE net
Remises et CE net EDI)..... **Gratuit**
- Service gestion de factures **TVA NEW**

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

Abonnements mensuels selon la formule choisie⁽²⁾ :

- Découverte **Gratuit**
- Basique **18,00 €**
- Essentiel **33,00 €**
- Pro **79,00 €**
- Pro+ **199,00 €**

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓

(1) Les offres CE NET sont disponibles sur www.caisse-epargne.fr (coûts de connexion selon votre opérateur).

(2) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Perspectiveev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspectiveev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
PRE-COMPTABILITE					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRESORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Perspectiveev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspectiveev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	X	X	X	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

CE NET COMPTES

- Abonnement mensuel permettant de consulter vos comptes sur internet **10,90 €**

CE NET REMISES

- Abonnement mensuel **35,95 €**
- Option de gestion des mandats (abonnement mensuel) **TVA** **18,80 €**

CE NET EDI (ECHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

- Abonnement mensuel de base (auquel s'ajoutent vos choix de canaux)..... **51,10 €**
 - Option de canal EBICS T ou TS **TVA** **Gratuit**
 - Option de canal SWIFTNet FileAct **TVA** **49,50 €**
 - Option de canal services FIN **TVA** **49,50 €**
 - Option de canal PeSIT **TVA** **25,00 €**
- Relevé intraday (format camt052 ou MT942)..... **20,40 €**

Une multi-restitutions d'avis (annonces) des écritures bancaires de la journée pour les structures avec le besoin d'optimisation de la trésorerie au fil de l'eau (prix par mois et par compte).

- Relevé de frais (format camt086) **TVA** **5,10 €**
- Relevé reprenant mensuellement l'ensemble des frais sur les services bancaires prélevés, codifié CAMT086 sous format XML pour les outils comptables et de trésorerie (prix par mois et par compte).
- Gestion des filiales (tarif mensuel par abonnement et par filiale)..... **3,50 €**
 - Nombre de comptes filiales (tarif par compte)..... **0,40 €**
 - Services aller/retour..... **Nous consulter**
 - Options au service CE NET (TLMC, bourse, relevés d'opérations, ...)..... **Nous consulter**

CE NET SECTEUR PUBLIC

- Abonnement **Gratuit⁽¹⁾**

CE NET TIERS (ABONNEMENT MENSUEL)..... **Nous consulter**

WEBPROTEXION (SERVICE DE BANQUE À DISTANCE POUR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES MAJEURS PROTÉGÉS)

- Abonnement **Gratuit⁽¹⁾**

JEDÉCLARE.COM **TVA**

Solution d'échanges de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de comptes avec les experts comptables adhérents.

(1) Hors coûts de connexion fixés selon votre opérateur.



- Frais d'adhésion au service Nous consulter

PE SIT TVA

- Frais de mise en place du service Nous consulter
- Abonnement mensuel Nous consulter

RELEVÉ DE COMPTE DATALIS TVA

- Facturation Expert Comptable
 - Forfait 10 premiers comptes 40,05 €/mois
 - Au-delà, par tranche entamée de 10 comptes 20,80 €/mois
- Facturation Entreprise mandante
 - Par compte consulté 6,30 €/mois

> SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

- IZ E-COMMERCE⁽¹⁾** Nous consulter

- PAYPLUG⁽²⁾** Nous consulter

JE PAIE EN LIGNE

- Frais de mise en service TVA 209,35 €
- Abonnement mensuel TVA 23,95 €
- Frais sur transactions Maximum 0,20 € / transaction
- Commission monétique sur paiement Nous consulter
- Options TVA Nous consulter

JE PAIE EN LIGNE EXPRESS

- Frais de mise en service TVA 56,85 €
- Abonnement mensuel TVA 5,70 €
- Frais sur transactions Maximum 0,20 € / transaction
- Commission monétique sur paiement Nous consulter
- Moyen de paiement Paypal, American Express, Cetelem 5,70 €/mois
- Page de paiement hébergée par SP PLUS 11,40 €/mois
- Options TVA Nous consulter

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

- Frais de mise en service TVA 217,20 €
- Abonnement mensuel TVA 24,85 €
- Frais sur transactions Maximum 0,20 € / transaction
- Commission monétique sur paiement Nous consulter
- Options (paiement VPC, Paypal, push mail, fichier reporting) TVA 6,40 €/mois/option
- Solution de paiement mobile et digitale⁽³⁾ TVA NEW Minimum de 5,00 €/mois/option

(1) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Sous réserve de disponibilité, commercialisation prévue courant 2026. Solutions sur option, pour SystemPay, permettant l'acceptation des règlements par les wallets (portefeuilles) Apple Pay ou Google Pay.

■ Option cartes privatives.....	6,30 €/mois/carte privative
■ Web services.....	622,00 €
■ Pilotage risques niveau 1.....	inclus
■ Pilotage risques niveau 2.....	12,50 €/mois
■ Rapprochement bancaire visuel.....	12,50 €/mois
■ Rapprochement bancaire visuel et par fichier.....	25,30 €/mois
■ Rapprochement des impayés visuel.....	12,50 €/mois
■ Rapprochement des impayés visuel et par fichier.....	25,30 €/mois
■ Service saisonnier.....	12,50 €

MONÉTIQUE DE PROXIMITÉ (ÉQUIPEMENT D'ACCEPTATION SANS OU AVEC CONTACT)

■ Terminal de paiement électronique (filaire / IP / GPRS / Android / SOFTPOS) permettant l'acceptation de cartes bancaires TVA	Suivant matériel nous consulter
■ Solution d'édition/lecture de chèques TVA	Nous consulter
■ Frais d'ouverture de dossier chèques TVA	Nous consulter
■ Frais de chargement logiciel spécifique (American Express, UnionPay International, JCB, ...) TVA	Nous consulter
■ Frais de rupture de contrat avant échéance TVA	Nous consulter
■ Frais de non restitution terminal/Équipement hors d'usage TVA	Nous consulter
■ Frais de contrat monétique inactif (6 mois sans remise).....	31,25 €/contrat
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires.....	78,00 €/impayé
■ Frais de recherche d'historique de télécollecte TVA	18,85 €
■ Frais de traitement des impayés commerçants domestiques.....	26,85 €/impayé
■ Frais de traitement des impayés commerçants internationaux.....	58,65 €/impayé
■ Opération litige.....	Nous consulter

PAIEMENT «DCC» AVEC PLANET PAYMENT⁽¹⁾..... Nous consulter

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

TAP TO PAY..... Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de la Caisse d'Epargne.

PAIEMENT «N FOIS» AVEC ONEY⁽²⁾..... Nous consulter

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

SERVICES D'ENCAISSEMENT PAR INITIATION D'UN LIEN DE VIREMENT

Solutions innovantes et sécurisées d'initiation de paiement par virement sans saisie d'IBAN pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.

■ Solution Bridge ⁽³⁾	Nous consulter
■ Solution Hub PISP (avec développements informatiques, et sous marque blanche) ...	Nous consulter

(1) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380.000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

(2) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 71 801 205 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(3) La solution Bridge est éditée par Perspectivev, proposée par Caisse d'Epargne. Bridge société par actions simplifiée au capital de 797 169,60 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, rue de la pierre levée, 75011 Paris. Perspectivev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.



SERVICE DE GÉNÉRATION D'IBAN VIRTUELS⁽¹⁾ NEW..... Nous consulter

Un IBAN virtuel est un numéro de référence construit sous la forme d'un IBAN français que le client attribue à un de ses débiteurs et à destination duquel ce débiteur va effectuer des virements.

- Frais de mise en place	1 500,00 €
- Frais d'abonnement mensuel par compte lié à l'offre :	
- Montant fixe jusqu'à deux comptes liés à l'offre	250,00 €
- Montant minimum à partir du troisième compte lié à l'offre	90,00 €
- Commission de traitement par virement reçu	0,20 €

CONTRATS MONETIQUES D'ACQUISITION DE FLUX

- Proximité / Sans contact / PLBS (location biens et services) / Transfrontalier / VADS (Vente À Distance Sécurisée) / VAD / ALS (Automate Libre Service) / ALB (Automate Location de Biens) / DAC (Distributeur Automatique de Carburant) **Nous consulter**

APPLE PAY / SAMSUNG PAY / GOOGLE PAY / UPI / DINNERS...

- Commission sur flux..... **Nous consulter**

ESPÈCES, MONNAIE, CHÈQUES**COFFRES-FORTS INTELLIGENTS Nous consulter****REMISES DE VALEURS (ESPÈCES, CHÈQUES)**

- Service dépôt Securexpress :

Solution de dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle.

- Avec assurance ⁽²⁾	96,93 €/an
- Sans assurance	85,15€/an
- Cotisation 1 ^{ère} carte de dépôt Securexpress	Gratuit
- Cotisation carte supplémentaire de dépôt Securexpress	16,60 €/an
- Refabrication carte de dépôt Securexpress	16,60 €
- Frais de réédition du code secret Securexpress	15,00 €
- Mise à disposition de clé de dépôt Securexpress	12,50 €/an
- Frais de remplacement de clé de dépôt Securexpress	10,50 €
■ Ramassage des fonds	Sur devis
■ Carnet de remise de chèques personnalisé	Gratuit

(1) Sous réserve de disponibilité, commercialisation prévue courant 2026. Service soumis à étude préalable du dossier et validation de la CAISSE D'ÉPARGNE Côte d'azur pour sa souscription.

(2) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. L'assurance n'est pas soumise à TVA.

TÉLÉCOLLECTE DES CHÈQUES (TLMC / CHPR)..... Nous consulter

DÉFINITION

- **TLMC** : la Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.
- **CHPR** : la télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE ET CYBERSÉCURITÉ

■ Secur'Pass	Gratuit
■ Certificat électronique TVA	
- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans)	263,40 €
- Abonnement Certiceo certificat électronique multiple	Nous consulter
- Certificat dans le Cloud	Nous consulter
- Authentification forte par clé FIDO 2	Nous consulter
- Certificat 3SKey token NG Pro	103,90 €
- Certificat 3SKey token NG Flash	165,90 €
■ Authentification Sécur@ccès et lecteur CAP TVA	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées)	12,75 €
- Carte Sécur@ccès - cotisation annuelle	12,75 €
- Frais d'opposition (blocage) sur carte Sécur@ccès par la banque	Gratuit
- Réédition du code confidentiel	8,80 €
- Refabrication de carte Sécur@ccès	12,40 €
■ Cybersécurité Mailingblack ⁽¹⁾	Nous consulter

> GESTION DE TRÉSORERIE **TVA**

DÉFINITION

Les offres Tréséo de cash pooling physiques vous permettent de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE et de banques tierces, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

Tréséo cash pooling notionnel vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

Quant à Tréséo centralisation des recettes, elle vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

(1) Service de la société Mailingblack, proposé par Caisse d'Epargne. Mailingblack, société par actions simplifiée au capital de 200 000,00 € et immatriculée au Registre du Commerce de Marseille sous le numéro RCS 449 002 104. Siège social : 4 place Sadi Carnot, 13002 Marseille.

■ TRESEO Cash Pooling Physique Groupe BPCE ⁽¹⁾ NEW	
- Frais de mise en place	1 500,00 €
- Abonnement mensuel par compte associé	25,00 €/mois
- Frais d'avenant (modification de la structure, ajout, suppression de compte, ...)	25,00 €/acte
■ TRESEO Cash Pooling Physique hors Groupe BPCE et en devises ⁽¹⁾ NEW	Nous consulter
■ TRESEO Cash Pooling Notionel ⁽¹⁾ NEW	Nous consulter
■ TRESEO Centralisation des Recettes ⁽¹⁾ NEW	Nous consulter

> OFFRES GROUPÉES DE SERVICES (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Certains services sont soumis à la **TVA** (Offres réservées aux associations)

DÉFINITION

L'offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions dans votre Centre d'Affaires.

BON À SAVOIR :

lorsqu'un de vos comptes courants bénéficie d'une de nos offres groupées de services de la banque au quotidien. Et que vous choisissiez ultérieurement ou concomitamment à sa souscription, d'acheter unitairement une ou plusieurs autres cartes bancaires sur ce compte. Le coût annuel de chacune de ces cartes supplémentaires n'est pas prélevé classiquement une fois par an à dates anniversaires. Mais divisé par douze, et cette fraction par nouvelle carte supplémentaire s'ajoute au prix forfaitaire de votre offre afin de regrouper dans un seul prélèvement ce qui concerne ces services ou produits de la banque au quotidien.

Tous les forfaits (offres groupées de services) disposent d'un socle commun de services et produits pour la gestion quotidienne de votre compte courant :

- Frais de tenue d'un compte courant
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Assurance moyens de paiement des Associations⁽²⁾
- Protection et assistance juridique

Puis des personnalisations pour chaque forfait selon le besoin de votre structure associative :

- Une carte de paiement ou de retrait (selon le forfait)
- Abonnement CE NET (selon forfait)
- Un lecteur CAP et une carte Secur@ccès (selon forfait)

FORFAIT ESS +

- Carte de retrait ou Visa Business au choix
- CE NET Comptes (services de banque à distance sans télétransmission)
- Un lecteur CAP et une carte Secur@ccès

(1) Selon éligibilité client. Sous réserve de disponibilité, commercialisation prévue courant 2026.

(2) Les Assurances Moyens de Paiement sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

- Cotisation mensuelle avec une carte de paiement Visa Business (débit immédiat ou différé)... **13,80 €**
- Cotisation mensuelle avec une carte de retrait Associatis..... **9,95 €**
- Une ou plusieurs cartes Visa Business supplémentaire(s)..... **50 % de remise**
sur la cotisation unitaire annuelle

FORFAIT ESS SILVER⁽¹⁾

- Carte de retrait ou Visa Business au choix
- CE NET Remises (services de banque à distance avec télétransmission)
- Un lecteur CAP et une carte Secur@ccès
- Cotisation mensuelle avec une carte de paiement Visa Business (débit immédiat ou différé)... **24,90 €**
- Cotisation mensuelle avec une carte de retrait Associatis..... **21,25 €**
- Une ou plusieurs cartes Visa Business supplémentaire(s)..... **50 % de remise**
sur la cotisation unitaire annuelle

FORFAIT ESS PREMIUM⁽²⁾

- Carte de paiement de la gamme au choix
- CE NET EDI (services de banque à distance avec télétransmission EBICS T ou TS)
- Un lecteur CAP et une carte Secur@ccès
- Cotisation mensuelle avec une carte Visa Platinum (débit différé)..... **51,90 €**
- Cotisation mensuelle avec une carte Visa Gold Business (débit immédiat ou différé)..... **39,45 €**
- Cotisation mensuelle avec une carte Visa Business (débit immédiat ou différé)..... **32,60 €**
- Une ou plusieurs cartes de la gamme supplémentaire(s)..... **50 % de remise**
sur la cotisation unitaire annuelle

FORFAIT ESS

- CE NET Comptes (services de banque à distance sans télétransmission)
- Cotisation mensuelle..... **6,20 €**

➤ VIE DU COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

MOBILITÉ BANCAIRE

DOMILIS PRO

- Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA..... **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)..... **30,00 €/an⁽³⁾**
- Frais de tenue de compte courant..... **32,20 €/mois ou 96,60 €/trimestre**
- Frais de tenue de compte pour les Professionnels de l'immobilier :
 - Frais de tenue de compte de gestion..... **32,20 €/mois ou 96,60 €/trimestre**
 - Frais de tenue de compte d'opération/compte réservataire..... **Gratuit**

(1) Forfait ESS argent

(2) Forfait ESS Haut de gamme

(3) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel. Disposition spécifique pour les comptes ouverts à la succursale de Monaco : s'agissant des comptes qualifiables d'inactifs ou en déséchéance, les dispositions de l'article 435 du Code civil monégasque seront applicables et les avoirs ainsi qualifiés appartiendront au domaine de l'État Monégasque. Seront considérés comme des comptes en déséchéance, les comptes de dépôt, les comptes titres, comptes sur livret n'ayant fait l'objet d'aucune opération volontaire effectuée par son titulaire, durant une période de 10 ans ou en cas de décès du titulaire, lorsque ses héritiers et/ou ayants droit ne se sont pas manifestés durant 10 ans à compter de la date du décès



RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT Nous consulter⁽¹⁾

COMMISSION DE MOUVEMENT (PAR MOIS)

- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs de 0,06% à 0,20%
(fonction du volume de flux confiés)
- Minimum de perception 9,05 €

PRESTATIONS

- Relevés de compte en ligne produit « DIGITAL BOX » Gratuit
- Relevés de compte mensuels Gratuit
- Relevés de compte bimensuels Gratuit
- Relevés de compte décadaires 10,55 €/trimestre
- Relevés de compte hebdomadaires 16,55 €/trimestre
- Relevés de compte quotidiens 68,70 €/trimestre
- Relevés de compte numérisés 50 % de réduction sur la tarification
des relevés de comptes « papier »
- Relevé annuel de frais d'encaissement par carte (RAFEC) Gratuit
- Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte (RMFEC) Gratuit
- Facture trimestrielle Gratuit
- Relevés de compte édités au guichet 3,20 €/édition
- Échelle de valeur (calcul d'intérêts détaillé) 3,80 €/trimestre
- Frais d'ouverture de compte courant Gratuit
- Frais de clôture de compte courant Gratuit
- Commission de conservation des courriers 74,80 €
- Recapitulatif annuel de frais Gratuit
- Edition de BIC/IBAN Gratuit

DÉFINITION

• **BIC ou Business Identifier Code**

Peut-être obtenu auprès de l'établissement qui a ouvert le compte. Codification internationale sur 8 ou 11 caractères, attribuée par l'Organisation pour la Standardisation Internationale servant à identifier un établissement bancaire ou une entreprise.

• **IBAN**

Identification internationale de compte bancaire (International Bank Account Number).

- Fabrication de lettres-chèques Sur devis
- Commission d'intervention sur fabrication des lettres-chèques 5,00 % du devis

SERVICES BANCAIRES DE BASE Gratuit

Service défini aux articles D. 312-5 et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier offert dans le cadre du droit au compte, comprenant : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces

(1) Sous condition d'acceptation. Le taux de rémunération sera convenu sous la forme d'un taux nominal brut annuel applicable à une frange du solde créditeur ; les intérêts générés sont soumis à fiscalité.

au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA, ou virement bancaire SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

RECHERCHE D'OPÉRATIONS OU DE DOCUMENT(S)⁽²⁾

- Recherche d'opérations (hors relevés de compte)
 - Opérations < 10 ans..... **18,90 €/recherche/année civile incluse dans la recherche**
- Recherche de documents **TVA**
 - Documents < 1 an..... **18,90 €**
 - Documents > 1 an..... **48,65 €**
 - A partir du 2^{ème} document **3,80€/document supplémentaire**
- Recherche complexe **Sur devis**
- Photocopie de chèque **12,00€/chèque**
- Duplicata de contrat de prêt..... **62,90 €**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue (PND : Pli Non Distribué)..... **39,65 €**
- Déplacement d'un coursier dans un rayon maximum de 20 km (aller-retour) **47,35 €**
- Information comptable complexe des commissaires aux comptes [picto TVA] **199,50 €**
- Frais de consultation téléphonique pour le compte du client (statuts, K-bis, compte,...)/par interrogation et suivant tarif **Frais réels**

FRAIS D'ACTUALISATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET COMPTABLE

Prélevée une fois par an, cette commission rémunère les actualisations administratives et informatiques de votre dossier.

- Pour les Entreprises - TPE (Très Petites Entreprises) **maximum 892,70 €**
- Pour les Associations **239,70 €**
- Pour les Professionnels de l'immobilier..... **102,80 €**

> INSTRUMENTS DE PAIEMENT

CHÈQUES

- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Mise à disposition de chéquier(s) à domicile (envoi simple)..... **Gratuit**
- Mise à disposition de chéquier(s) à domicile (en recommandé)..... **8,05 €**
- Émission d'un chèque de banque à partir d'un autre compte **15,40 €**
- Opérations diverses
 - Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **19,15 €/formule de chèque**
 - Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur..... **30 €/chéquier**

(1) Hors virement SEPA instantané.

(2) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier.



CARTES

■ Cotisations annuelles cartes

- Carte Visa Platinum Business DD	290,70 €
- Carte Visa Gold Business à débit différé	172,99 €
- Carte Visa Gold Business à débit immédiat	177,58 €
- Carte Visa Business à débit différé	69,16 €
- Carte Visa Business à débit immédiat	69,59 €
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	41,06 €
- Carte Visa Business Associatis	41,06 €
- Carte de retrait Associatis	26,62 €
- e-Cartes (paiement sécurisé sur internet disponible depuis l'application Banxo)	13,75 €
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base »)	Gratuit
- Carte de Paiement Visa Sensea Pro ⁽¹⁾	41,05 €

■ Opérations diverses

- Frais de refabrication de carte avant échéance suite à perte, vol ou opposition	25,65 €
- Réédition / Réactivation de code secret confidentiel carte	12,40 €
- Mise en place d'un plafond exceptionnel (retrait/paiement)	7,50 €
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	59,65 €
- Frais d'intervention sur capture de carte autres motifs (3 codes erronés, opposition suite à perte ou vol, ...)	Gratuit
- Frais d'opposition (blocage) de la carte :	
- Par le titulaire de la carte pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
- Par la banque pour usage abusif par le titulaire	59,65 €
- Remise de carte en centre d'affaires / agence ⁽²⁾	Gratuit
- Envoi simple de la carte à domicile ⁽³⁾	Gratuit
- Envoi de la carte en recommandé ⁽⁴⁾	8,35 €
- Frais d'ouverture de dossier de mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement par carte	26,15 €
- Courrier d'information de blocage de carte lié à son utilisation abusive sans Inscription à la Banque de France	25,55 €

CARTE ACHAT PUBLIC Gratuit

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant aux entités publiques d'optimiser et de rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires dédiées. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

(1) fin de la commercialisation depuis mars 2021.

(2) Valable uniquement lors de la souscription de la 1ère carte ou du renouvellement avant échéance.

(3) Valable uniquement en cas de renouvellement à l'échéance de la carte.

(4) À la demande du client (hors renouvellement à l'échéance).

CARTE CORPORATE (CCG)⁽¹⁾

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

■ Abonnement mensuel par «Contrat Entreprise» TVA	25,00 €
■ Cotisation mensuelle	
- Carte Visa Gold Corporate	12,00 €
- Carte Visa Corporate	5,00 €
■ Service d'imputation des opérations (par mois par carte)	
- En différé standard 30 jours	Gratuit
- En sur-différé : +15 jours après la date d'arrêt	1,00 €
- En sur-différé : +30 jours après la date d'arrêt	1,60 €
- En sur-différé : +45 jours après la date d'arrêt	2,20 €
- En sur-différé : +55 jours après la date d'arrêt	2,80 €
■ Non solidarité de l'Entreprise (par mois par «Contrat Entreprise») TVA	150,00 €
■ Commission (par mois par carte)	
- De service de paiements en devise différente de l'euro	2,80%
- De service de retrait guichet	2,80% + 6,25 €
- De service de retrait DAB en devise différente de l'euro	2,80%
■ Tarification à l'acte :	
- Envoi spécifique des cartes (envoi métropole + AR)	7,60 €
- Envoi spécifique des cartes (envoi hors métropole et International + AR)	9,00 €
- Envoi spécifique code confidentiel (envoi métropole + AR)	7,60 €
- Envoi spécifique code confidentiel (envoi hors métropole et International + AR)	9,00 €
- Refabrication Visa Corporate carte bloquée (saisie de 3 codes faux / toutes détériorations de la part du client)	12,40 €
- Refabrication Visa Gold Corporate carte bloquée (suite à saisie de 3 codes faux et toutes détériorations de la part du client)	12,40 €
- Refabrication carte Visa Gold Corporate (suite mise en opposition pour vol, perte ou utilisation frauduleuse)	Gratuit
- Refabrication Carte Visa Corporate (suite mise en opposition pour vol, perte ou utilisation frauduleuse)	Gratuit
- Réédition du code confidentiel	8,90 €
- Impayé de prélèvement sur le compte du porteur (2 ^{ème} rejet de prélèvement reçu par la Banque)	12,50 €
- Modification de la date d'arrêt des opérations (au-delà de 2 par an)	59,00 €
- Modification des plafonds cartes (paiement, retrait) (en cours de vie de la carte) (au-delà de 2 par an)	59,00 €
- Clôture du contrat Entreprise	200,00 €
- Recherche documentaire	15,50 €

(1) Sous réserve de disponibilité, commercialisation prévue courant 2026.

ASSURANCES

- Assurance moyens de paiement « Pro Plus » ⁽¹⁾	20,30 €/an
- Assurance moyens de paiement des Associations ⁽¹⁾	16,30 €/an
- Protection et assistance juridique « Associatis » ⁽²⁾	60,00 €/an
- Sécurexpress assurance ⁽¹⁾	27,40 €/an
- Assurance moyens de paiement « Pro » ⁽¹⁾ (arrêt de la commercialisation mars 2006).....	16,30 €/an

> OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT ET DE PAIEMENT**OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT****Espèces**

■ Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
--	----------------

Chèques

■ Remises (hors prestations particulières) ⁽³⁾	Gratuit
---	----------------

Prélèvements SEPA**DÉFINITION**

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent.

Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

■ Mise en place d'un consentement de prélèvement B to B	13,50 €
---	----------------

DÉFINITION

Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque.

À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

■ Modification/Annulation d'un consentement de prélèvement B to B	13,50 €
■ Prélèvement first SEPA.....	Gratuit
■ Prélèvement one-off.....	Gratuit

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance des Moyens de Paiement des Associations, et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances ; et respectivement éligibles aux personnes morales professionnelles et associations (ou organisme à but non lucratif). BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

(2) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. COVÉA PROTECTION JURIDIQUE, Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 160, rue Henri Champion – 72100 Le Mans. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

(3) Remise de chèque(s) compensable(s) en France. Date de valeur : J + 1 jour ouvré (J = jour de l'opération). Un jour ouvré désigne un jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

CRÉATION D'UN ICS TVA **36,95 €**

DÉFINITION : ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA. Ce numéro est communiqué par la banque du créancier.

■ Frais de recherche de preuve d'un mandat SEPA **TVA** **38,80 €**

AU GUICHET/PAR TÉLÉPHONE/UNITAIRE

■ Prélèvement SEPA Core **12,70 €**

■ Prélèvement SEPA B to B **12,70 €**

ÉCHÉANCIER

■ Mise en place d'un échéancier de prélèvements SEPA **13,25 €**

■ Modification/suppression d'un échéancier **13,25 €**

■ Prélèvement SEPA Core dans le cadre d'un échéancier **0,30 €/prélèvement**

■ Prélèvement SEPA B to B dans le cadre d'un échéancier **0,30 €/prélèvement**

SUPPORT PAPIER

■ Remise de prélèvements **2,70 €/ligne**

VIA CE NET (SERVICES DE BANQUE À DISTANCE) - PRÉLÈVEMENTS TÉLÉTRANSMIS

■ Prélèvement SEPA Core **0,30 €/ligne d'opération**

■ Prélèvement SEPA B to B **0,40 €/ligne d'opération**

■ Représentation automatique des impayés de prélèvements rejetés pour défaut de provision... **Gratuit**

■ Confirmation de la remise de prélèvement par signature électronique - par remise - **Gratuit**

■ Un document signé reçu par email ou par fax - par remise - **13,25 €**

AUTRES SERVICES TÉLÉTRANSMIS

■ Services de mobilité bancaire..... **Nous consulter**

■ Encaissement d'un TIP SEPA..... **0,40 €/ligne d'opération**

INTERVENTIONS ET DEMANDES PARTICULIÈRES

■ Révocation d'un ordre de prélèvement non émis..... **Gratuit**

■ Demande d'annulation d'un ordre de prélèvement SEPA émis avant la date d'échéance **12,05 €**

■ Demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis à la demande du créancier
suite à une opération émise à tort après la date d'échéance **12,05 €**

■ Rejet/Retour sur prélèvement SEPA Core émis⁽¹⁾..... **2,15 €**

■ Rejet/Retour sur prélèvement SEPA B to B émis⁽¹⁾ **2,15 €**

■ Rejet de prélèvement suite à l'émission d'un prélèvement SEPA CORE - rejet avant échéance,
retour bancaire après échéance⁽¹⁾ **1,90 €**

■ Rejet de prélèvement suite à l'émission d'un prélèvement SEPA INTERENTREPRISES B2B pour
contestation débiteur en procédure exceptionnelle⁽¹⁾ **25,60 €**

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.



CONTESTATIONS/OPPOSITIONS

- Frais d'opposition sur une autorisation de prélèvement national **20,40 €**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée **TVA** **38,80 €**
- Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **38,80 €**

DÉFINITION : SDD (SEPA DIRECT DEBIT ou Prélèvement SEPA)

Prélèvement en euros entre comptes bancaires situés dans l'espace unique des paiements.

Le prélèvement SEPA s'appuie sur des messages répondant aux normes internationales et utilise le couple BIC/IBAN pour identifier les banques ainsi que les numéros de compte.

- Contestation prélèvement SEPA (SDD) avant échéance **Nous consulter**
- Contestation prélèvement SEPA (SDD) après échéance **Nous consulter**

GESTION DE LA LISTE BLANCHE/LISTE NOIRE**DÉFINITION : RUM (Référence Unique du Mandat)**

Le prélèvement SEPA repose sur un mandat double, donné sur un formulaire unique par le débiteur à son créancier sur lequel le débiteur autorise :

- d'une part le créancier à émettre des ordres de prélèvements SEPA,
- d'autre part sa banque à débiter son compte du montant des ordres présentés.

Pour chaque mandat, le couple « identifiant créancier SEPA/référence unique du mandat - RUM » assure l'identification unique du contrat.

EN CENTRE D'AFFAIRES / AGENCE

- Blocage tout prélèvement **39,45 €**
- Opposition ou retrait consentement sur ICS/RUM ou ICS-Liste noire **20,40 €**
- Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvement (par couple ICS/RUM ou ICS) - en agence **18,55 €**
- Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvement (par couple ICS/RUM ou ICS) - par internet **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés) - en agence uniquement **18,55 €**

SERVICE DE GESTION DE MANDAT Nous consulter**Effets de commerce****Télétransmis - Encaissement/Escompte**

- Frais sur BOR/LCR **0,90 €/effet**
- Frais sur BOR/LCR < 380,00 € - majoration par effet **1,85 €**
- Rejet d'effet domicilié en électronique **12,40 €/effet**

Télétransmis - Effet à payer

- Bon à payer **Nous consulter**

SUPPORT PAPIER - ENCAISSEMENT/ESCOMPTE

- Frais sur BOR/LCR **11,75 €/effet**
- Frais sur BOR/LCR < 380,00 € - majoration par effet **1,85 €**
- Rejet d'effet domicilié **20,75 €/effet**

TOUS SUPPORTS

■ Commission de mise en place/renouvellement de dossier	Nous consulter
■ Envoi à l'acceptation	20,75 €/effet
■ Effet impayé, réclamé ou modifié	20,75 €/effet
■ Effet non avisé	20,75 €/effet
■ Retour d'un effet remis à l'encaissement	20,75 €/effet
■ Remise d'effet au commissaire de justice	20,75 €/effet
■ Commission d'endossement	0,60 % (11,95 € minimum)
■ Mise en place de barème	Nous consulter
■ Intérêts d'escompte - Taux d'escompte	Nous consulter
■ Minimum de perception - intérêts	16,65 €/effet
■ Frais de dossier sur ligne d'escompte	1,00 %
■ Effet restitué	20,75 €/effet
■ Avis de sort	20,75 €/effet
■ Frais de traitement manuel des effets à payer (hors convention de paiement sauf désaccord)	3,25 €/effet
■ Rejet d'un effet à payer	23,85 €/effet
■ Commission de non utilisation du découvert escompte	1,00%/an

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Espèces

- Retrait d'espèces au guichet (avec une carte à usage unique)⁽¹⁾ :

Dans l'agence domiciliaire :

- Jusqu'à 4 retraits/mois	Gratuit
- À partir du 5e retrait/mois	5,30 €/retrait

Dans une autre agence (à partir du 1er retrait/mois)..... **5,30 €/retrait**

- Retrait/dépannage d'espèces dans une autre Caisse d'Epargne
(opération nécessitant l'accord de la Caisse d'Epargne domiciliaire)⁽²⁾ **5,85 €**

Chèques

- Paiement d'un chèque **Gratuit**

Cartes (la carte est émise par la banque)

- Retraits en euros
 - Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB⁽¹⁾) d'une Caisse d'Epargne **Gratuit**
 - Frais par retrait d'espèces à un D.A.B. d'une autre banque située dans l'Union européenne :
 - Jusqu'à 4 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 5e retrait dans le mois **1,20 €/retrait**
- Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement bancaire..... **8,45 €**

(1) Hors détenteurs d'une offre OCF, SBB, majeurs protégés et clients de l'e-agence.

(2) Retrait minimum de 200 €.



1

BANQUE AU QUOTIDIEN

Retrait d'espèces en devises (ou en euros hors zone euro)

- Frais par retrait d'espèces à un DAB⁽¹⁾ d'une autre banque
 - Commission proportionnelle (par retrait) **2,90%**
 - Commission fixe..... **3,80 €/transaction**
- Frais par retrait d'espèces en agence sans émission de chèque
 - Commission proportionnelle (par retrait) **2,90%**
 - Commission fixe..... **7,60 €/retrait**

Paieement par carte

- Paieement en euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**

Paieement en devises ou en euros hors zone euro

- Commission fixe..... **1,00 €**
- Commission proportionnelle **2,90% avec maximum de perception 7,75 €/transaction**

Virements

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA classiques** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA instantanés** : Il s'agit d'un service de virement libellé en euro, permettant d'effectuer des paiements entre deux comptes tenus par des établissements créancier situés dans un même pays ou deux pays de l'Espace SEPA, sous réserve que les deux établissements soient en mesure d'exécuter le virement SEPA instantané. (Le service Virement SEPA occasionnel instantané est non disponible pour le marché des Professionnels de l'immobilier.)
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE⁽²⁾** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE⁽²⁾** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants** : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- La date d'exécution souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
(2) UE : Union européenne.

Via CE NET (services de banque à distance) - virements non télétransmis

■ Virement de compte à compte Caisse d'Epargne (même Siren)	Gratuit
■ Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque via CE NET COMPTES	0,00 € puis 0,25 € à partir du 6^{ème}/mois
■ Virement SEPA instantané vers une autre banque (jusqu'à 100 000€)	0,25 €
■ Virement permanent de compte à compte Caisse d'Epargne (même Siren)	Gratuit
■ Virement permanent SEPA vers un autre établissement bancaire	1,95 €/virement
■ Mise en place de virement permanent (échéancier) vers un autre établissement bancaire	Gratuit
■ Rattachement d'un compte externe sur Internet	Gratuit
■ Modification/suppression d'un échéancier	Gratuit

Via CE NET (services de banque à distance) - virements télétransmis

■ Virement SEPA ordinaire	0,25 €/ligne d'opération
■ Virement SEPA jour télétransmis	0,25 €/ligne d'opération
■ Virement SEPA spécial télétransmis (URSSAF, TVA, ...)	0,50 €/ligne d'opération
■ Virement de trésorerie France/France télétransmis	8,45 €/ligne d'opération
■ Virement de trésorerie Euro Union européenne télétransmis	8,45 €/ligne d'opération
■ Virement tiers urgent France Euro Union européenne télétransmis	8,45 €/ligne d'opération
■ Virement international	18,00 €/ligne d'opération
■ Virement SEPA instantané télétransmis	0,25 €/ligne d'opération

Au guichet/Par téléphone

■ Frais par virement occasionnel vers un compte Caisse d'Epargne	Gratuit
■ Virement SEPA vers un autre établissement bancaire	19,00 €/opération
■ Virement SEPA instantané vers une autre banque (jusqu'à 100 000€)	19,00 €/opération
■ Frais par virement permanent vers un compte Caisse d'Epargne	Gratuit
■ Mise en place de virement permanent (échéancier) vers un autre établissement bancaire	17,50 €
■ Demande de retour de fonds sur virement unitaire ou liste de virements émis à tort	20,05 €
■ Modification/suppression d'un échéancier	17,05 €

Support papier

■ Virement de trésorerie en France	30,00 €/opération
■ Virement de trésorerie à l'étranger	Nous consulter
■ Un document signé reçu par email ou par fax - par remise -	13,25 €
■ Annulation ou modification d'un virement avant émission	Gratuit
■ Demande de retour de fonds sur virement SEPA	20,05 €

Via Webprotexion (Service de banque à distance pour les représentants

légaux des majeurs protégés.)	Gratuit
--	----------------

➤ DATES DE VALEUR

Remise de chèque

- Remise de chèque payable en France **J⁽¹⁾ + 1**

DÉFINITION : J

Jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

DÉFINITION : Jour ouvré bancaire

Jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Épargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

DÉFINITION : Jour ouvrable

Jour où la Caisse d'Épargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture du centre d'affaires ou de l'agence, sous réserve des jours de fermeture les systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

- Paiement d'un chèque **J⁽¹⁾**

Virement/versement/retrait

- Virement externe reçu **J⁽¹⁾**
- Virement externe émis, avis de prélèvement émis **J⁽¹⁾**
- Versement d'espèces, retrait **J⁽¹⁾**

Paiement par carte/monétique

- Paiement par carte bancaire
 - Débit immédiat **JR⁽²⁾**
 - Débit différé **JR⁽²⁾**
- Monétique **JR⁽²⁾**

Remise d'effet

- Remise d'effet à l'encaissement **E⁽³⁾ + 2 j**
- Remise d'effet à l'escompte **J⁽¹⁾ + 1 j**

Délais d'encaissement

- Remise de chèque sur compte de dépôt **15 jours ouvrés⁽⁴⁾**
- Remise de chèque sur compte d'épargne **15 jours ouvrés⁽⁴⁾**

(1) J = jour de l'opération sur le compte client.

(2) JR = jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

(3) E = date d'échéance ou échéance reportée en jours ouvrés.

(4) Hors jours fériés ou 21 jours calendaires. Voir conditions générales de la convention de compte courant et des comptes d'épargne en vigueur.

2 LES FINANCEMENTS

> CYCLE D'EXPLOITATION

DÉCOUVERT AUTORISÉ

■ Frais de dossier (mise en place).....	Nous consulter (minimum 306,75 €)
■ Frais de renouvellement sur montant du découvert.....	Nous consulter (minimum 306,75 €)
■ Commission d'engagement.....	1,00 % maximum
■ Commission du plus fort découvert (calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois).....	Maximum 0,23 %/mois
■ Commission d'immobilisation.....	1,25%
■ Commission de non-utilisation.....	0,35% de la marge sur découvert
■ Taux d'intérêt du découvert autorisé ⁽¹⁾	Nous consulter

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

■ Taux du découvert non autorisé ⁽²⁾ = taux maximum autorisé par la réglementation en vigueur.....	Taux d'usure
---	---------------------

PRÉ-FINANCEMENT CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Avance de trésorerie / Ligne de Trésorerie

■ Frais de dossier.....	1,00 % (minimum 289,75 €)
■ Taux du découvert.....	Nous consulter

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Commission de mise en place/renouvellement - Loi Daily.....	1,00% (minimum 126,10 €)
■ Commission de bordereau/manipulation.....	25,40 €
■ Commission par notification.....	25,40 €
■ Commission par facture cédée.....	10,15 €
■ Commission de relance Daily.....	14,95 €
■ Commission de Relance Daily non régularisée.....	23,90 €/bordereau
■ Commission de prorogation d'échéance.....	27,30 €
■ Frais pour modification/impayé/réclamation/main levée marché public/privé.....	34,80 €
■ Commission de notification de marché public/privé.....	30,85 €
■ Frais de dossier sur ligne d'escompte.....	1% maximum
■ Intérêts d'escompte.....	Nous consulter (minimum 9,70 €)
■ Échéancier.....	Gratuit

GESTION DU POSTE CLIENTS

■ Affacturage FACTUREA ⁽³⁾ : pour assurer, financer et gérer votre poste client.....	Nous consulter
- Commission de financement TVA	Nous consulter
- Commission d'affacturage TVA	Nous consulter
■ Flash Factures : solution de financement en ligne de la facture ⁽³⁾	Nous consulter

(1) Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul du taux effectif global (T.E.G.).

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte.

(3) BPCE Factor, Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris, Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.



2 LES FINANCEMENTS

- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects (sous réserve de disponibilité de l'offre) - Ellisphère⁽¹⁾ **TVA** **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit (EASYLINER ET TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales - COFACE⁽²⁾ **Nous consulter**
- Lignes de Trésorerie Interactives LTI (réservé au Secteur Public) **Nous consulter**
- Financement des stocks⁽³⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**

> CAUTIONS ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Cautions spécialisées (cautions douanes, cautions de marché...) **Nous consulter**
- Avenant à la caution bancaire - modification de l'acte d'origine **Nous consulter**
- Frais de relance en vue de l'obtention d'une mainlevée d'un cautionnement accordé par la Caisse **22,75 €**
- Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé / frais d'établissement **61,25 €**
- Commission d'engagement pour délivrance de caution **2,00 % (minimum 125 €)**
- Immobilier Professionnel **de 1 à 2% (minimum : 613,50 €)**

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LE MOYEN - LONG TERME (CRÉDITS CLASSIQUES - CRÉDIT EXPRESS)

- Frais de dossier **1,00 %**
- Minimum de perception **Crédit express : 180,65 € minimum**
- Crédit classiques Entreprises : 579,45 € minimum**
- Crédit classiques ESI : 454,45 € minimum**
- Commission d'engagement **1,00 %**
- Prêt Très long terme (réservé aux secteurs du Logement Social, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics de Santé) **Nous consulter**
- Prêt à impact - offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière (sous conditions) **Nous consulter**
- Prêts Green⁽⁵⁾ (prêts moyen-long terme destinés à favoriser le financement de la transition énergétique et écologique) : **Nous consulter**
- Prêt Rénovation énergétique : permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,
- Prêt Energies renouvelables : permettant de financer des investissements dans les énergies renouvelables liées aux bâtiments ou à l'activité,
- Prêt Mobilité verte : pour l'achat de véhicules dits propres, l'acquisition et les travaux d'installation de bornes de recharge et la construction/rénovation d'infrastructures de transports dits propres,
- Prêt Transition d'activité : pour l'achat de matériel et les travaux permettant de réduire la consommation d'énergie ou de ressources naturelles liée à l'activité.»

(1) Ellisphère, S.A.S. au capital de 2 519 229 euros, dont le siège social est : Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 482755741, TVA FR 05 482 755 741.

(2) COFACE, Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur, Siège social : 1, Place Costes Et Bellonte 92270 Bois-Colombes – France. www.coface.com. SA AU CAPITAL DE 137 052 417,05 EUROS. RCS NANTERRE B 552069791

(3) HARO, Siège social : 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, SAS au capital de 120 000€, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S.) de Nanterre sous le numéro 510 687 791 – Numéro individuel d'identification à la TVA intracommunautaire : FR 86 510 687 791.

(4) Auxiga, SAS au capital de 817 373,04 €, 738 rue Yves Kermen 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 303 507 776.

(5) Prêt Vert, voir conditions et modalités auprès de votre chargé(e) d'affaires.

CRÉDITS SPÉCIFIQUES⁽¹⁾

- Frais d'étude **0,20% du montant du crédit envisagé**
- Frais de mise en place **0,80% du montant du crédit octroyé**

NUMAIRC - SOLUTION DE FINANCEMENT EN LIGNE

RÉSERVÉE AU SECTEUR PUBLIC **Tarification en ligne sur**
www.caisse-epargne.fr/souscrire/prest-collectivites⁽²⁾

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

- Réaménagement **1,50 % du capital restant dû**
- Frais de délégation d'assurances **Gratuit**
- Novation : % sur capital restant dû **1,00%**
- Duplicata d'un tableau d'amortissement (en centre d'affaires / agence) **30,85 €**
- Réédition de tableau d'amortissement (par internet) **13,55 €**
- Frais de gestion (émission de lettre de relance) **15,15 €**
- Opérations nécessitant l'établissement d'un avenant avec garantie **272,25 €**
- Autres opérations nécessitant l'établissement d'un avenant **207,05 €**
- Attestations diverses **37,90 €**
- Duplicata de contrat de prêt **62,90 €**
- Indemnité de remboursement anticipé **Selon contrat**
- Frais de transfert/Translation **627,00 €**

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS (ADE)⁽³⁾

- L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts.
 En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions **Nous consulter**
- Modification assurance perte d'emploi **183,20 €**
- Modification quotité **183,20 €**

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais d'inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- Frais de signification **Frais réels**
- Frais de prise de gage pour un véhicule – frais d'enregistrement inclus **260,20 €/acte**
- Frais de prise de gage sans dépossession et outillage sous seing privé –
 frais d'enregistrement inclus **566,70 €/acte**
- Cession de créance DAILLY **272,25 €**
- Frais de prise de nantissement
 - Nantissement de compte ou créance interne au réseau Caisse d'Epargne **257,00 €/acte**
 - Nantissement de compte ou de créance externe **520,30 €/acte**

(1) Crédits complexes nécessitant une étude approfondie de la banque. Se rapprocher de votre chargé(e) d'affaires pour connaître les conditions et modalités.
 (2) Coûts de connexion selon votre opérateur.

(3) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 € - 349 004 341 RCS Paris, Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris 13. CNP Assurances, société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris, Siège social : 4 promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux.



2

LES FINANCEMENTS

■ Promesse d'affectation hypothécaire	144,70 €/acte
■ Hypothèque maritime, aéronef	
- Frais de mise en place (Hors France)	Nous consulter
- Frais de mise en place (France)	Nous consulter
- Frais de mainlevées	Frais réels
■ Frais de nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées	482,10 €/acte
■ Frais de nantissement de fonds de commerce	528,65 €/acte
■ Renouvellement de nantissement de fonds de commerce ou de parts sociales	170,45 €/acte
■ Frais de mainlevée de nantissement de fonds de commerce	312,15 €/acte
■ Frais de rédaction de convention de blocage de compte courant d'associé - frais d'enregistrement inclus	272,25 € par acte
■ Frais de délégation de créance ou de loyers – frais d'enregistrement inclus	272,25 € par acte
■ Assurance décès-invalidité	Nous consulter
■ Mainlevée de garantie sur prêt échu ou non échu : gage, nantissement, hypothèque,... - Cf. conditions et tarifs des produits et services applicables à la clientèle des particuliers en vigueur	106,10 € par acte
■ Frais de prise de gage (frais d'enregistrement de gage inclus)	257,00 € par acte
■ Frais de mise en place d'une caution physique ou personne morale par acte sur Crédit Court Terme	176,95 € par acte
■ Frais de mise en place d'une caution personne physique ou personne morale par acte sur crédit moyen-long terme	128,80 € par acte
■ Frais de prise de garanties société de caution mutuelle	Nous consulter
■ Fiducie sûreté	Nous consulter

> FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

■ Honoraires de montage	Nous consulter
■ Frais de renouvellement, de prorogation ou d'augmentation de concours à court terme	Nous consulter
■ Commissions d'engagement	Nous consulter

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

■ Garantie Financière d'Achèvement (en % du chiffre d'affaires TTC)	Nous consulter
■ Garantie Financière de Remboursement (en % de l'assiette couverte)	0,80 % minimum

CAUTION ACCISES

■ Frais de dossier (en % du montant engagé)	1,00 % maximum
■ Commission annuelle (en % du montant engagé) ..	1,00 % maximum, avec un minimum de 54,10 €

EXPERTISE IMMOBILIÈRE **NEW**

Nous consulter

Nouvelle clause réglementaire imposant la réalisation d'une expertise immobilière dans le cadre des prêts hypothécaires de plus de 3 millions d'euros. Cette mesure vise à garantir une valorisation précise des biens immobiliers utilisés en garantie.

ENGAGEMENT PAR SIGNATURE

Engagements par signature (en % de l'assiette de la caution)

■ Caution dédit terrain (en % du montant cautionné).....	Nous consulter
■ Caution dédit immeuble	Nous consulter
■ Caution dation terrain	Nous consulter
■ Caution contrat promotion immobilière.....	Nous consulter
■ Caution paiement entreprises	Nous consulter
■ Autres cautions	Nous consulter
■ Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé préétabli et normalisé.....	1,00% (minimum 126,10 €)

> FINANCEMENTS LOCATIFS

■ Crédit-Bail Mobilier ⁽¹⁾ TVA	Nous consulter
■ Crédit-Bail Immobilier ⁽¹⁾ TVA	Nous consulter
■ Location Longue Durée ⁽¹⁾ TVA	Nous consulter
■ Autres formules	Nous consulter
■ Location financière	Nous consulter
■ Lease back TVA	Nous consulter

> PRÊT SOCIAL LOCATION - ACCESSION (PSLA)..... Nous consulter

> PRÊT LOCATIF SOCIAL

■ Financement de logements locatifs soumis à plafond de ressources et de loyers : Taux d'intérêt révisable indexé sur le taux du livret A (+ marge).....	Nous consulter
---	----------------

> COUVERTURE DE TAUX

■ Instruments financiers à terme	Nous consulter
--	----------------

> OFFRE NALDEO⁽²⁾

■ Diagnostic énergétique, feuille de route et actions préconisées (avec chiffrage du coût global et des subventions éligibles) ; identification et collecte des aides financières ; maîtrise d'oeuvre et/ou assistance à maîtrise d'ouvrage sur les réalisations d'actions	Nous consulter
--	----------------

> OFFRE SAMI⁽³⁾..... Nous consulter

Service de bilan carbone / stratégie de décarbonation, formation

> OFFRE OPÉRA ÉNERGIE⁽⁴⁾..... Nous consulter

Accompagnement, comparaison et souscription d'un nouveau contrat d'énergie (activité de courtage), conseil sur la gestion/optimisation des contrats d'énergie et information continue sur les évolutions du marché de l'énergie.

(1) BPCE Lease, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros, immatriculée R.C.S. Paris B 379 155 369, Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

(2) Naldeo, SAS au capital de 2 353 250 euros - RCS de Lyon 789 783 461, Siège social : 222 cours Lafayette 69003 Lyon.

(3) CLIMATE PLUS (SAMI) Société par Action Simplifiée au capital social de 71 821,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 882 641 160, dont le siège social est situé 120 RUE JEAN JAURES, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

(4) Opéra Énergie, SAS au capital social de 138 144,60 euros, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 808 096 119, dont le siège social est situé 27 rue de la Villette - 69003 Lyon.



2 LES FINANCEMENTS

- > **OFFRE «FINANCES & TERRITOIRES⁽¹⁾»** **NEW** **Nous consulter**
 Finances et Territoires propose un service d'accompagnement complet destiné à optimiser l'obtention de subventions participant au financement des projets des clients : Prestation de veille, Prestation de montage, Recherche de financements privés par projet, Accompagnement à la création d'un fonds de dotation (aides privées) et développement d'une stratégie de collecte de fonds, Optim Aides et subventions » qui est une plateforme de cartographie des dispositifs de financement, Formations dédiées au professionnels impliqués, dans le montage d'opération et la gestion financière, souhaitant renforcer et actualiser leurs connaissances.

3 LES PLACEMENTS

> ÉPARGNE BANCAIRE

DÉPÔT À TERME

- CAT à taux fixe⁽²⁾ **Nous consulter**
 - Définition : compte à terme à taux fixe
 - Durée : 1 mois à 5 ans
 - Taux : fixe
 - Souscription : versement d'un montant minimum unique de 1500 €
- CAT à taux révisable⁽²⁾ indexé sur Euribor renouvelable automatiquement **Nous consulter**
 - Définition : compte à terme renouvelable automatiquement dont la rémunération est progressive en fonction d'un taux bonifié indexé sur l'Euribor
 - Durée : 3 mois à 2 ans
 - Taux : taux indexé sur euribor 3/6/12 mois
 - Souscription : versement d'un montant minimum unique de 1500 €
- CAT Green **Nous consulter**
 - Définition : compte à terme à taux progressif⁽²⁾ dont l'objet est de financer des projets à impact environnemental positif
 - Durée : 2,3 ou 5 ans
 - Taux : fixes progressifs définis à la souscription
 - Souscription : versement d'un montant minimum unique de 5 000 €, et d'un montant maximum de 5 000 000 €
- CAT Renouvelable **NEW** **Nous consulter**
 - Définition : compte à terme à taux fixe⁽²⁾ renouvelable automatiquement

(1) Finances & Territoires - société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros - siège social situé 2B Rue Simone Veil - 73000 Bassens - immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAMBERY sous le numéro 798 665 790
 (2) Le retrait anticipé des fonds placés ne permet pas le maintien du taux fixé contractuellement.

- Durée : 3 mois, 6 mois, 12 mois (Le choix initial de la durée est ferme et irrévocable : tous les CAT auront la même durée)
- Taux : fixe
- Souscription : versement d'un montant minimum unique de 1 500 €, et d'un montant maximum de 3 000 000 €

■ CAT Monaco (éligibilité : souscription pour les Personnes Morales

du territoire monégasque) **NEW** **Nous consulter**

- Définition : compte à terme à taux progressif⁽¹⁾
- Durée : 2, 3 et 5 ans
- Taux : fixes progressifs définis à la souscription
- Souscription : versement d'un montant minimum unique de 5 000 €, et d'un montant maximum de 5 000 000 €

LIVRET A **Nous consulter**

- Définition : produit d'épargne réglementé et nominatif, un seul livret A par personne morale éligible. Par dérogation, plusieurs livrets A pour les organismes HLM.
- Durée : indéterminée
- Taux : réglementaire
- Souscription : montant minimum de 10€ et montant maximum de 76 500€⁽²⁾

CSL/ CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL **Nous consulter**

- Définition : compte sur livret rémunéré, simple d'utilisation
- Durée : indéterminée
- Taux : Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Epargne. Le titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.
- Souscription : montant minimum 10 €, montant du plafond selon la Caisse d'Epargne Côte d'Azur
- Frais de tenue de compte sur livret (CSL) inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽³⁾**

BONS DE CAISSE **Nous consulter**

- Définition : titre de créance nominatif ou au porteur
- Durée : soit de 1 à 5 ans (taux progressif) soit de 3 à 5 ans (taux fixe)
- Taux : fixe ou révisable
- Souscription : montant minimum 1 000 €

EMPRUNTS BPCE **Nous consulter**

- Définition : emprunt obligataire
- Durée : 10 ans maximum

(1) Le retrait anticipé des fonds placés ne permet pas le maintien du taux fixé contractuellement.

(2) Les associations mentionnées à l'article L. 206-5 du code général des impôts et les syndicats de copropriétaire sont soumis au plafond de 76 500 euros.

(3) Disposition spécifique pour les comptes ouverts à la succursale de Monaco : s'agissant des comptes qualifiables d'inactifs ou en désérence, les dispositions de l'article 435 du Code civil monégasque seront applicables et les avoirs ainsi qualifiés appartiendront au domaine de l'Etat Monégasque. Seront considérés comme des comptes en désérence, les comptes de dépôt, les comptes titres, comptes sur livret n'ayant fait l'objet d'aucune opération volontaire effectuée par son titulaire, durant une période de 10 ans ou en cas de décès du titulaire, lorsque ses héritiers et/ou ayants droit ne se sont pas manifestés durant 10 ans à compter de la date du décès

3 LES PLACEMENTS

PARTS SOCIALES	Nous consulter
- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales.....	Gratuit⁽¹⁾

> ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS)	Nous consulter
--	-----------------------

TITRES DE CRÉANCES

■ Certificat de dépôt négociable.....	Nous consulter
- Définition : titre de créance négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré	
- Durée : 1 jour à 1 an	
- Taux : fixe ou variable (indexé sur l'Eonia ou Euribor)	
- Souscription : versement d'un montant minimum unique de 150 000 €	
■ Bon Moyen Terme Négociable.....	Nous consulter
- Définition : titres de créance négociable sur un marché réglementé ou de gré à gré	
- Durée : supérieure à 1 an	
- Taux : fixe ou révisable (Euribor)	
- Souscription : versement d'un montant minimum unique de 150 000 €	
■ Autres titres de créances à formule.....	Nous consulter

> GESTION DE TRÉSORERIE

DÉFINITION :

- TRESEO-PAT (Placement automatique de trésorerie) place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

■ Frais de mise en place.....	250,00 €
■ Abonnement mensuel par compte associé	15,00 €/mois
■ Frais d'avenant	15,00 €/acte
■ Frais de prestations complémentaires (modification de structure, recherches, réclamations, assistance et résolution technique)	Nous consulter
SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER	Nous consulter

> CONTRATS DE CAPITALISATION⁽²⁾	Nous consulter
--	-----------------------

> COMPTES TITRES

GESTION SOUS MANDAT ^{TVA}	Nous consulter
DROITS DE GARDE/FRAIS DE TENUE DE COMPTE (SUR LA BASE DE LA VALORISATION AU 31/12 DE L'ANNÉE ÉCOULÉE) ^{TVA}	
■ Valeurs 100 % réseau Caisse d'Épargne.....	28,50 €/an
■ Valeurs 100 % hors réseau Caisse d'Épargne	
- Commission fixe par ligne	4,00 €

(1) La gratuité s'applique sur tous les comptes supports.

(2) Natixis Wealth Management - Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 166 117 719,46 euros - Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS - 306 063 355 RCS Paris, Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 08 306 063 355.

- Commission proportionnelle ⁽¹⁾ sur encours (<300 000€ / ≥300 000€) du portefeuille	0,25 % / 0,10 %
- Minimum de perception/compte (encours <300 000€)	35,00 €
- Plafond ⁽²⁾ de perception/compte (encours <300 000€ / ≥300 000€)	265,17 € / 442,00 €
■ Valeurs mixtes	
- Application des 2 tarifications ci-dessus (réseau et hors réseau Caisse d'Epargne) en fonction de la constitution du portefeuille, pour la commission fixe par ligne, et pour la commission proportionnelle (selon encours)	
- Commission proportionnelle ⁽¹⁾ sur encours (<300 000€ / ≥300 000€) du portefeuille	0,25 % / 0,10 %
- Plafond ⁽²⁾ de perception/compte	442,00 €
■ Tenue de compte sans ligne de valeur	31,67 €
■ Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) ⁽³⁾ TVA	Application des droits de garde dans la limite de 30,00 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel)

ORDRES DE BOURSE (PRIX PAR INTERNET/PAR TÉLÉPHONE/EN CENTRE D'AFFAIRES)

■ Taux de courtage ⁽⁴⁾	0,50 % / 1,00 % / 1,50 %
■ Minimum de perception	11,65 € / 16,75 € / 20,75 €
■ Ordre non exécuté	Gratuit
■ Ordre annulé	Gratuit
■ Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter
■ Taux de courtage ⁽⁴⁾ sur titres non cotés (par internet / par téléphone / en centre d'affaires) TVA	0,50 % / 1,00 % / 1,50 %
■ Minimum de perception	11,65 € / 16,75 € / 20,75 €

ORDRES SUR OPC

■ OPC Caisse d'Epargne (SICAV ou FCP)	Nous consulter
■ OPC externes (autres banques)	49,70 € + frais d'émetteur

SOUSCRIPTION D'OBLIGATION DE LA CAISSE D'EPARGNE

(MARCHÉ PRIMAIRE)	Gratuit
--------------------------------	----------------

GESTION DE COMPTE TITRES

■ Relevé fiscal annuel (IFU)	Gratuit
■ Transfert de compte vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit
■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque - minimum de perception TVA	143,38 €
■ Frais de recherches TVA	Nous consulter
■ Clôture en cours d'année TVA	63,58 €

PRESTATION RELEVÉS PORTEFEUILLE TITRES GRANDS

INVESTISSEMENTS TVA	Nous consulter
---	-----------------------

(1) La commission proportionnelle est appliquée sur la valorisation du portefeuille.

(2) Le plafond de perception tient compte de la commission fixe par ligne.

(3) Disposition spécifique pour les comptes ouverts à la succursale de Monaco : s'agissant des comptes qualifiables d'inactifs ou en désérence, les dispositions de l'article 435 du Code civil monégasque seront applicables et les avoirs ainsi qualifiés appartiendront au domaine de l'Etat Monégasque. Seront considérés comme des comptes en désérence, les comptes de dépôt, les comptes titres, comptes sur livret n'ayant fait l'objet d'aucune opération volontaire effectuée par son titulaire, durant une période de 10 ans ou en cas de décès du titulaire, lorsque ses héritiers et/ou ayants droit ne se sont pas manifestés durant 10 ans à compter de la date du décès.

(4) Le % indiqué est appliqué sur le montant de la transaction. Et hors prélèvement éventuel supplémentaire de taxes fiscales selon les taux en vigueur.

4 INGÉNIERIE SOCIALE - RETRAITE

- **ÉPARGNE SALARIALE⁽¹⁾ (PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISES, PLAN D'ÉPARGNE COLLECTIF PERCOL, PER ASSURANTIEL, INTÉRESSEMENT)**..... **Nous consulter**
- **TITRES DE SERVICES**..... **Nous consulter**
 - Titre-Restaurant « Swile »⁽²⁾ (carte)
 - Titre Cadeau « Swile »⁽²⁾ (carte)
- **INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRES / INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT⁽³⁾**..... **Nous consulter**

5 ASSURANCES

- **PROTECTION HOMME CLÉ⁽⁴⁾**..... **Nous consulter**
- **ASSURANCE SANTÉ COLLECTIVE⁽⁵⁾**..... **Nous consulter**
- **PROTECTIONS TRANSVERSES⁽⁶⁾**..... **Nous consulter**
 - Dommages aux biens
 - Responsabilité civile & protection juridique
 - Flotte automobile
 - Construction / réfection de bâtiments
 - Cyber
 - Fraude / détournement
 - Marchandises transportées
 - Assurance grêle
 - Multirisques Récoltes
 - Assurance engins agricoles
 - Energies vertes (panneaux photovoltaïques, éoliennes, méthanisation)

(1) NATIXIS INTEREPARGNE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 8 890 784 Euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669, Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

(2) Service fournis par Swile, partenaire de la Caisse d'Épargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

(3) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 310 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Protection Homme Clé est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris. L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé est soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales selon le montant cumulé des capitaux garantis. Des limites d'âge sont appliquées.

(5) Assurance Santé collective est un contrat de MACIF SANTÉ PREVOYANCE (MSP), mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 1 Rue Jacques VANDIER 79 000 Niort. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(6) Solutions d'assurances proposées par le partenaire WTW. Willis Towers Watson France Société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637 - Siège social : Tour Hekla – 52, avenue du Général de Gaulle – 92800 Puteaux. Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/Intermédiaire> immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 ([http://www.oris.fr](http://www.orias.fr)). Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 9.

6 INGÉNIERIE FINANCIÈRE

> OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE RISQUE

COUVERTURE DE RISQUE DE TAUX **Nous consulter**

Nous vous proposons en partenariat avec Natixis⁽¹⁾ d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt

COUVERTURE DE RISQUE DE CHANGE **Nous consulter**

Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions

COUVERTURE DE RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES **Nous consulter**

La Caisse d'Épargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité

> OPÉRATIONS FINANCIÈRES

■ Montage de financement structuré (LBO⁽²⁾...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

7 COMMERCE INTERNATIONAL

> COMPTES EN DEVISES

COMPTES

- Frais de tenue de compte en devises **Identiques au compte en euros (cf. page 15)**
(frais convertis dans la devise du compte)
- Commission de mouvement **Identiques au compte en euros (cf. page 16)**
(frais convertis dans la devise du compte)

> CYCLE D'EXPLOITATION (MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER)

- Commission de mise en place de dossier - montant minimum **1,00 % (minimum 126,10 €)**
- Commission de bordereau **25,40 €**
- Commission par créance cédée **10,15 €**
- Commission de prorogation d'échéance **27,30 €**
- Frais pour modification/impayé/réclamation **34,80 €**
- Taux d'intérêt **Nous consulter**

(1) Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 6 339 247 192,00 euros, immatriculée 542 044 524 RCS Paris. 75709 PARIS CEDEX 13. Etablissement de crédit agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09.

(2) Leveraged buy-out : rachat avec effet de levier ; montage financier permettant le rachat d'une entreprise en ayant recours à beaucoup d'endettement.



> À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

VIREMENTS ÉMIS

- Émission d'un virement non SEPA (y compris en euro sur zone SEPA vers banque non adhérente aux règles SEPA)⁽¹⁾

DÉFINITION : Zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Elle regroupe les 27 pays de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la Principauté de Monaco, la République de Saint-Marin, et le Royaume-Uni.

	Virement Papier	Virement Télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,80 €	24,80 €
Maximum de perception	98,95 €	98,95 €
b) Commission de change si opération en devises	0,10 %	0,10 %
Minimum de perception	24,80 €	24,80 €
Maximum de perception	98,95 €	98,95 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	38,30 €	38,30 €

- Frais d'acquis SWIFT [picto TVA] **18,05 €**
- Frais de correspondant (choix frais OUR)⁽²⁾⁽³⁾ **23,60 €**
- Virement international **18,00 €/ligne d'opération**

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- Établissement d'un chèque de banque en devises
 - Commission proportionnelle **0,10 % (minimum 24,80 €, maximum 98,95 €)**
 - Commission de change **0,10 % (minimum 24,80 €)**

PAIEMENT PAR CHÈQUE EN EUROS À L'ÉTRANGER OU EFFET PRÉSENTÉ À L'ENCAISSEMENT PAR UNE BANQUE ÉTRANGÈRE

- Dans l'Union européenne **5,85 €**
- Hors Union européenne **46,60 €**

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS (PORTAIL TRADE OU PAPIER)

- Abonnement Portail Trade **Gratuit**
- Ouverture ligne de crédit **Frais de dossier standard 1,00 %**
- Commission d'ouverture - de modification **0,32 % (minimum 150,65 €/trimestre indivisible)**
- Commission de modification autre **143,95 €**
- Commission d'acceptation ou de paiement différé **0,16 %/mois (minimum 126,50 €)**
- Commission de levée de documents **0,16 % (minimum 147,70 €)**
- Supplément montage spécifique/majoration **107,95 €**
- Frais d'irrégularité **144,00 €**

(1) Aux commissions et tarifs s'ajoutent, le cas échéant, la récupération de nos frais (de port, de communications téléphoniques, de recherche,...) ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.

(2) Tous frais à la charge du donneur d'ordre.

(3) Choix OUR impossible en cas de virement en devises ou en euros sur un pays de l'Union européenne. Uniquement en frais partagés.

■ Bon de cession.....	102,00 €
■ Frais d'annulation	118,20 €

STAND-BY LC IMPORT

■ Ouverture ligne de crédit	Frais de dossier standard 1,00 %
■ Commission d'ouverture.....	0,25 % (minimum 165,45 €/trimestre indivisible)
■ Commission de modification.....	143,95 €
■ Commission de prorogation ou augmentation du crédit (trimestre indivisible)	0,25 % (minimum 124,15 €)
■ Commission de paiement / mise en jeu.....	0,15 % (minimum 147,70 €)
■ Frais d'acte complexe/majoration	170,45 €
■ Frais supplémentaire acte urgent/majoration	72,05 €

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORTS

■ Commission de présentation/papier	60,00 €
■ Commission de paiement	0,20 % (minimum 142,05 €)
■ Autre commission (prorogation, avis de sort...)	68,20 €
■ Commission d'impayé	0,05% (minimum 96,40 €)

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORTS

■ Commission de paiement.....	0,15 % (minimum 147,70 €)
■ Commission d'impayé	0,05% (minimum 94,60 €)
■ Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...).....	70,95 €

> EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

■ Virement SEPA.....	Gratuit
■ Réception d'un VIREMENT NON SEPA ⁽¹⁾	
- Commission proportionnelle	0,10 % (minimum 24,80 €, maximum 98,95 €)
- Commission de change si opération en devises	0,10 % (minimum 24,80 €)

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

- Solutions sur mesure.....	Nous consulter
-----------------------------	----------------

STAND BY LC EXPORT

- Commission de notification et de modification	0,15 % (minimum 165,45 €)
- Commission de modification autre	143,95 €
- Commission de Paiement/mise en jeu	0,20 % (minimum 177,35 €)

REMISES (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission de présentation	60,00 €
- Commission d'encaissement.....	0,20 % (minimum 142,05 €)
- Commission d'impayé	0,05%(minimum 92,75 €, maximum 183,15 €)
-Autre commission (prorogation, avis de sort...).....	70,95 €

(1) Aux commissions et tarifs s'ajoutent, le cas échéant, la récupération de nos frais ainsi que les frais réclamés par nos correspondants.



REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission de paiement..... **0,20 % (minimum 73,85 €, maximum 176,10 €)**
- Autre commission (prorogation, avis de sort...)..... **55,10 €**

ÉCHANGES DE DONNÉES

- Réception de MT101 en provenance de Banques Tierces - Abonnement..... **Nous consulter**
- Envoi de MT940 vers des Banques Tierces - Abonnement mensuel par compte/
par compte supplémentaire **Nous consulter**

> FRAIS DE COURRIER/TÉLÉCOMMUNICATION

- Frais de Swift **TVA** **48,50 €**
- Frais de courrier **TVA** **12,40 €**
- Frais de courrier spécial **TVA** **40,85 €**

> SUIVI SWIFT GPI

- Service de suivi du virement SWIFT (abonnement mensuel) **TVA** **5,45 €**

> DATES DE VALEUR

- Virements
 - Opérations entre la France et l'EEE (Espace Economique Européen) en € ou dans une autre devise de l'EEE : J = date de traitement de l'ordre.
 - Opérations avec le reste du monde en € : J = date de traitement de l'ordre.
 - Opérations avec le reste du monde en devises : J - 1.
- Rapatriements
 - Rapatriement sans change : J = date de réception des fonds.
 - Rapatriement en devises : J + 2 (délai de change).

> OPÉRATIONS DE CHANGE

- Ouverture ligne de crédit **Frais de dossier standard 1,00 %**
- Abonnement Click'n Trade **Gratuit**

ACHAT/VENTE COMPTANT OU À TERME - COMMISSION DE CHANGE

- Tranche ≤ 75 000,00 € **0,05 %**
- Tranche > 75 000,00 € **0,025 %**
- Minimum de perception **18,35 €**

ACHAT/VENTE À TERME CLASSIQUE ET PRÉAVIS PLUS

- Frais de dossier **48,95 €**
- Frais de modification, de prorogation, levée anticipée **19,35 €**

> AVANCES EN DEVISES IMPORT ET EXPORT

- Ouverture de crédit **Frais de dossier 1,00 %**
- Frais de mise en place **48,00 €/tirage**
- Taux de l'avance **Taux de la devise + marge**
- Frais de remboursement anticipé **90,05 €**

> GARANTIES INTERNATIONALES

GARANTIES ÉMISES (PAR GARANTIE)

■ Commission d'engagement (perception par trimestre indivisible).....	Nous consulter
■ Frais d'acte - forfait.....	189,10 €
■ Supplément acte complexe ou urgent.....	180,65 €
■ Commission de modification (montant ou validité).....	0,375 % (minimum 178,85 €)
■ Commission de modification (autre que engagement)	141,80 €
■ Frais de mainlevée.....	72,05 €

GARANTIES REÇUES (PAR GARANTIE)

■ Commission de notification.....	0,10 % (minimum 159,55 €)
■ Commission de modification.....	Nous consulter
■ Commission de modification (autre)	131,95 €

8

VITIBANQUE

> OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Certains services sont soumis à la **TVA**

DÉFINITION :

L'offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions dans votre Centre d'Affaires.

BON À SAVOIR :

Lorsqu'un de vos comptes courants bénéficie d'une de nos offres groupées de services de la banque au quotidien. Et que vous choisissez ultérieurement ou concomitamment à sa souscription, d'acheter unitairement une ou plusieurs autres cartes bancaires sur ce compte. Le coût annuel de chacune de ces cartes supplémentaires n'est pas prélevé classiquement une fois par an à dates anniversaires. Mais divisé par quatre (prélèvement trimestriel), et cette fraction par nouvelle carte supplémentaire s'ajoute au prix forfaitaire de votre offre afin de regrouper dans un seul prélèvement ce qui concerne ces services ou produits de la banque au quotidien.

FORFAIT VITILIS (OFFRES GROUPÉES DE SERVICES, RÉSERVÉES AU MARCHÉ DE LA VITICULTURE) :

Votre forfait vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte entreprises. Il comprend :

- Non perception des frais de tenue de compte courant

8

VITIBANQUE

- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- CE NET Comptes (gestion de votre compte à distance)
- Assurance moyens de paiement « Pro Plus »⁽¹⁾
- Service Securexpress (dépôt sécurisé de vos recettes) **TVA**.

■ Cotisation par trimestre :

- Avec la carte Visa Platinum Business à débit différé.....	132,45€
- Avec la carte Visa Gold Business à débit différé ou immédiat.....	114,40€
- Avec la carte Visa Business à débit différé ou immédiat.....	98,55€
- Sans carte.....	87,95€

■ Offre aux jeunes agriculteurs en installation et aux viticulteurs au micro-BA

(micro-bénéfice agricole)..... **-50% sur le forfait de démarrage sans carte**

➤ **COMPTE D'ÉPARGNE DEP** **Nous consulter**
(DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION)

9

ENTREPRISES INNOVANTES ET START-UP⁽²⁾

- La Caisse d'Épargne Côte d'Azur met à votre disposition une cellule spécialisée avec une offre de produits et services dédiés aux Entreprises innovantes et aux Start-Up **Nous consulter**

10

NAUTIBANQUE

➤ PLAISANCIERS, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Prêt Anneau portuaire.....	Nous consulter
- LOA (Location avec Option d'Achat) / CBM (Crédit Bail Mobilier) nautique.....	Nous consulter
- Crédits bateaux d'occasion.....	Nous consulter
- Crédit Accastillage et/ou Refit.....	Nous consulter
- Offre de bienvenue réservée aux collaborateurs de la filière et aux plaisanciers (Banque Privée).....	Nous consulter

(1) Les Assurances Moyens de Paiement sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(2) Jeune entreprise innovante

➤ IMPORTATEURS, DISTRIBUTEURS, NÉGOCIANTS ET CONCESSIONNAIRES

- LOA (Location avec Option d'Achat) déléguée..... **Nous consulter**
- Crédit stock..... **Nous consulter**
- Crédit Accastillage et/ou Refit..... **Nous consulter**
- Avance en devises..... **Nous consulter**
- Change à terme..... **Nous consulter**
- Cautions de marché..... **Nous consulter**

➤ EXPLOITANTS PORTUAIRES

- Financement des ouvrages portuaires (réfection, modernisation, ...)..... **Nous consulter**
- Accompagnement en fonds propres et en dette bancaire pour répondre aux nouvelles concessions portuaires..... **Nous consulter**
- Une offre anneau/bateau aux plaisanciers..... **Nous consulter**
- Une offre aux exploitants (avitailleurs, chantiers navals, ...)..... **Nous consulter**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Dans le cadre d'un crédit immobilier, sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit pour le financement de travaux d'équipement et d'entretien d'un bateau, par la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, prêteur, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

11 TERRITOIRE TOURISME

- L'expertise de la Caisse d'Epargne dédiée à la filière Tourisme..... **Nous consulter**

La Caisse d'Epargne Côte d'Azur met en œuvre une démarche d'accompagnement spécifique adaptée aux professionnels du Tourisme.

12 TERRITOIRE SANTÉ

- L'expertise de la Caisse d'Epargne dédiée à la filière Santé..... **Nous consulter**

La Caisse d'Epargne Côte d'Azur met en œuvre une démarche d'accompagnement spécifique adaptée aux professionnels de la santé.

13 PARFUMERIE

- L'expertise de la Caisse d'Epargne dédiée à la filière des parfumeurs et producteurs d'arômes, une industrie phare de notre territoire **Nous consulter**
A l'instar de son action pour les viticulteurs de la région, la Caisse d'Epargne Côte d'Azur met en œuvre une démarche d'accompagnement spécifique adaptée aux agriculteurs liés à la parfumerie.

14 BANQUE DU DIRIGEANT

- Nos experts vous proposent, en relation avec NATIXIS et notre filiale Banque Privée 1818..... **Nous consulter**
 - Des solutions d'ingénierie financière et patrimoniale
 - Des conseils personnalisés en investissement et financement
 - Des conseils et un accompagnement sur la transmission et cession d'entreprise
 - Une gestion personnalisée dans le cadre d'une offre Private Equity

15 BANQUE DE L'ORME

- La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Epargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire **Nous consulter**
(Vous reporter à la brochure « Tarification des produits et services clientèle de la Banque de l'Orme » en vigueur)

16 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> COMMISSION D'INTERVENTION PAR OPÉRATION

(CHÈQUE, PRÉLÈVEMENT, CARTE) 11,00 € dans la limite d'un plafond de 5 opérations par jour

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ 10,20 €

REJET DE CHÈQUE

■ Frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :

- Les frais de dossier,
- Les frais chèque impayé,
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé),
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire,
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction **TVA**,
- La déclaration Banque de France (BDF),
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire,
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire,
- Les frais de blocage de provision pour régularisation,
- Les Frais de délivrance du certificat de non paiement.
 - Pour un chèque ≤ à 50,00 € **19,00 € non compris la commission d'intervention⁽²⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 € (dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €) **39,00 € non compris la commission d'intervention⁽²⁾**

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision : le rejet d'un chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.

■ Chèque payé en période d'interdiction bancaire **24,60 €**

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS⁽³⁾

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision **Gratuit**

(1) Maximum une lettre par jour. En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.



16 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

REJET DE PRÉLÈVEMENT

- Forfait de frais par prélèvement rejeté pour défaut ou insuffisance de provision
 - Prélèvement < à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement ≥ à 20,00 € **9,00 €⁽¹⁾ (dans la limite de 10 opérations/jour)**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,55 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, lettre format papier / numérique **9,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé (envoi en recommandé)..... **16,75 €**
- Frais par saisie-attribution ou par saisie conservatoire **110,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie plafonné à 100,00 € TTC**

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

17 LEXIQUE

AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSIONS :

Commission d'agent : elle représente la rémunération de la banque qui joue le rôle d'agent du crédit.

Commission d'arrangement : commission versée à la banque chef de file d'un pool bancaire. La banque met en effet en place un crédit complexe auprès de plusieurs banques. Elle conseille et recherche des solutions pour son client. En contrepartie de cette aide, la banque reçoit une commission d'arrangement rémunérant son aide.

Commission du plus fort découvert : commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois

consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

Commission d'immobilisation sur découvert : commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

Commission de dépassement de découvert : commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

Commission d'intervention : somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Commission d'engagement : commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

Commission de mouvement : commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Commission de non utilisation : commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

17

LEXIQUE

Commission de participation : elle représente la rémunération des banques prêteuses du pool bancaire pour l'étude et le montage du dossier de crédit.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.»

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

La Directive sur les Services de Paiement, transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

EONIA

Euro Overnight Index Average ou TMPE (Taux moyen pondéré de l'euro) : moyenne pondérée de tous les prêts interbancaires au jour le jour initiés

par les principales banques de la zone euro. Il est publié quotidiennement par la FBE à 7 h, (heure de Bruxelles) sur écran Télérates et sur REUTERS.

NB : Dans le cas où une situation de marché engendrerait une négativité de l'indice, les conséquences sur le taux de rémunération du placement ou sur le taux d'intérêt du crédit seront clairement indiquées sur le contrat ou par tout moyen réglementaire d'information à la clientèle impactée.

EURIBOR

Dénommé en français le TIBEUR (Taux interbancaire offert en euro), l'EURIBOR est le taux auquel les banques se prêtent de l'argent dans la zone euro. L'EURIBOR est donc la référence du prix de l'argent emprunté sur le marché interbancaire de la zone euro pendant des durées comprises entre une semaine et un an.

L'EURIBOR est un indice qui remplace depuis le 01/01/1999 le TIOP ou le PIBOR, indice de la place de Paris.

L'EURIBOR sert de base de calcul dans le cadre des crédits à taux variables proposés par certains établissements bancaires. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire européen pour une échéance donnée.

Il est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro avec l'EONIA. Il est publié quotidiennement par la FBE (Fédération bancaire de l'Union européenne) à 11 h (heure de Bruxelles) et affiché par écran Télérates (pages 248 et 249) ainsi que sur REUTERS (page EURIBOR ou RIC EURIBOR ou toute autre page qui serait substituée).

EXPERTISE IMMOBILIÈRE

Nouvelle clause réglementaire imposant la réalisation d'une expertise immobilière dans le cadre des prêts hypothécaires de plus de 3 millions d'euros. Cette mesure vise à garantir une valorisation précise des biens immobiliers

utilisés en garantie. Fréquence des expertises : annuelle pour biens commerciaux et tous les 3 ans pour les biens résidentiels. Responsabilités des frais : les frais d'expertise sont à la charge de l'Emprunteur. Le prêteur peut prélever ces frais sur le compte désigné par l'Emprunteur. Durée de l'obligation : cette clause s'applique tant que le montant des sommes dues par l'emprunteur dépasse 3 millions d'euros. Importance de la clause : conformité à l'obligation réglementaire pour tous les établissements financiers.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier. Remarque : dans l'hypothèse où l'indice serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1,00 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1,00 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des

17

LEXIQUE

paiements. Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande,
- Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

LEXIQUE «SEPA» :

Caducité d'un mandat de prélèvement SEPA :

le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

Contestation : demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (Identifiant Créance SEPA) : identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

Liste blanche : vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Liste noire : vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement

SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en centre d'affaires / agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

Mandat de prélèvement SEPA : mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

Opposition sur un ou plusieurs prélèvements :

instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

Pré-notification : information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

Réclamation : demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

Récurrent : se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

Retrait de consentement ou résiliation d'un mandat de prélèvement SEPA : décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au

créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-Transactions : traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- **révocation** : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- **demande d'annulation** : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- **rejet** : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **refus** : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- **reversement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD :

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- **SDD B2B** : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- **SDD CORE** : SEPA Direct Debit COmpensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

18 RÉSOUDRE UN LITIGE

➤ VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE :

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

Votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

Par téléphone :

09 69 36 27 38 (service gratuit + appel gratuit)

Par internet :

<https://www.caisse-epargne/cote-d-azur/votre-banque/reclamation-et-mediation/>⁽¹⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

➤ PROCÉDURE DE MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre centre d'affaires / agence et du service relations client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

➤ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr⁽¹⁾

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

➤ MÉDIATION DE L'AMF (AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)⁽¹⁾.

Par courrier :

Monsieur le Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75082 PARIS Cedex 02

Par internet :

www.amf-france.org⁽²⁾

➤ MÉDIATION BANCAIRE

Pour les Entrepreneurs individuels exclusivement (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels). Le médiateur bancaire est compétent pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire, hors produits financiers, assurances, octroi de crédits ou découverts.

Par courrier :

Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Épargne
BP 5507
83097 TOULON Cedex

Par internet :

<https://www.mediateur-cecaz.fr>⁽²⁾

Pour en savoir plus :

Consulter le site du Médiateur auprès de la Caisse d'Épargne

➤ MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur. Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site **<https://www.mediation-assurance.org>**⁽²⁾) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne.

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coûts de connexion selon votre opérateur).

(2) Coûts de connexion selon votre opérateur.

9 LES NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés :

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre centre d'affaires / agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne :

→ PERTE/VOL : **09 69 36 39 39** Service gratuit + prix appel

OU sur CE net par internet - **www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾**

OU depuis votre Smartphone, iPhone® sur **www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾**

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

→ TECHNIQUE (TPE) : **09 69 39 16 17** Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS). Du lundi au samedi de 8h à 20h.

→ SAV : **0 825 888 613** Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours). Du lundi au samedi de 9h à 18h.

> CONTRATS BPCE ASSURANCES : **09 69 36 45 45** Service gratuit + prix appel

> RÉCLAMATIONS : **09 69 36 27 38** Service gratuit + prix appel

> SITE INTERNET CAISSE D'ÉPARGNE

www.caisse-epargne.fr (région Côte d'Azur)⁽¹⁾

Pour toute information complémentaire sur un produit ou service.

(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/cote-d-azur/votre-banque/reglementation/tarifs/⁽¹⁾



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Côte d'Azur

Azurément utile.

(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Capital social 515.033.520 euros - 455, promenade des Anglais, 06200 Nice - 384 402 871 RCS NICE - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 002 199 - site internet : www.orias.fr. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, N° CPI 0605 2017 000 019 152 délivrée par la CCI Nice-Côte d'Azur, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) • Crédit photos : iStock • EdEp.2605.01326.